

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

Réunion publique

Domloup - le 14 septembre 2023

Département d'Ille et Vilaine
PCL/DGTI/SET2

Ille-et-Vilaine, la vie à taille humaine



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

Jacky LECHABLE
Maire de Domloup

Gilles DREUSLIN
Maire de Chantepie

Stéphane LENFANT
Vice-Président délégué aux mobilités et
infrastructures au Département d'Ille et
Vilaine

Schirel LEMONNE

Conseillère départementale déléguée au
plan vélo et aux liaisons vertes au
Département d'Ille et Vilaine

Matthieu THEURIER

Vice-Président délégué à la mobilité et aux
transports à Rennes Métropole

Jérémie CARON

Responsable du Service Etudes et Travaux
n°2 au Département d'Ille et Vilaine

1. L'historique et l'évolution du projet
2. Les études
3. Le planning et le financement
4. Echanges

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1 – PRESENTATION DU PROJET



- ❖ Création d'une piste cyclable à haut niveau de service entre Domloup et Chantepie de 6km inscrite au programme plan de relance du Département voté en septembre 2020
- ❖ Amélioration de la sécurité de carrefours : création de 2 giratoires : Le Haut Fail et La Rougeraie également inscrits au plan de relance du Département (sept 2020)



- ❖ En projet : l'étude d'une piste cyclable à haut niveau de service entre Châteaugiron et Domloup (env 1 km), projet inscrit au programme départemental « Mobilités 2025 » voté en avril 2021

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

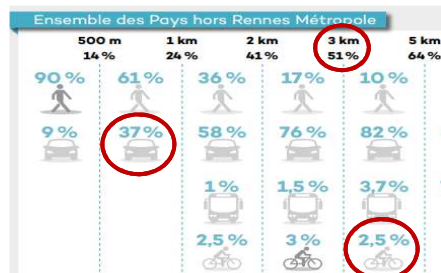
1 – FAVORISER L'USAGE DU VELO



**Les pistes cyclables à Haut Niveau
de Service du Département**

Ille & Vélo ³⁵

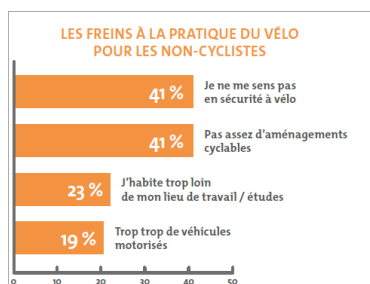
❖ Répartition des déplacements internes à l'aire d'enquête par distance parcourue :



Source :
Enquête AUDIAR ménages-déplacements en Ille-et-Vilaine 2018

❖ Les objectifs nationaux :

- Part modale vélo : 15% en 2050 (12% en 2030), environ 3% actuellement
- Faire du vélo une alternative crédible à l'automobile pour les plus courts trajets du quotidien



Source :
Extrait de l'enquête « Parlons vélo » de 2017 réalisée par la FUB

❖ Des demandes précises sur les aménagements attendus :

- Directs
- Dédiés aux cyclistes
- Rapides
- Et aussi des abris sécurisés et fonctionnels à leur arrivée

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1 – FAVORISER L'USAGE DU VELO

Ille & Vélo ³⁵
Favoriser l'usage du vélo
en Ille-et-Vilaine

- ❖ Réseau de pistes cyclables à Haut Niveau de Service
- ❖ Des équipements, des services
- ❖ De la sensibilisation aux déplacements à vélo



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1 – FAVORISER L'USAGE DU VELO

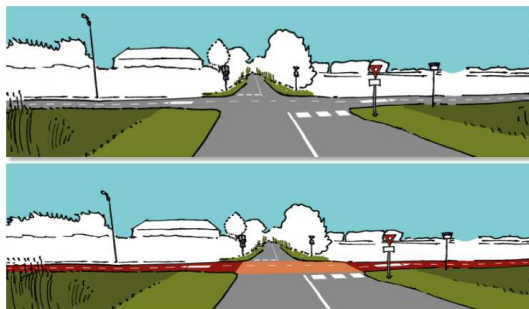
❖ Piste à Haut Niveau de Service du Département :

Des pistes sécurisées :

- ✓ Dissociées du réseau routier
- ✓ Colorées en **rouge** pour plus de visibilité

Des pistes confortables :

- ✓ En enrobés
- ✓ De 3 mètres de large permettant les dépassements et croisements sécurisés
- ✓ Rapides (priorité aux cyclistes aux intersections les moins dangereuses)



Vues d'un automobiliste intersectant une piste cyclable colorée - Département d'Ille-et-Vilaine

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1 – FAVORISER L'USAGE DU VELO

❖ Exemples de réalisation :



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1 – LE CONTEXTE

- ❖ Trafic journalier important sur la RD463 (13 000 véhicules/jour dont 700 PL - comptage 2021) et en particulier aux heures de pointe
- ❖ Limitation de la vitesse à 80 km/h et ponctuellement à 70 km/h (au droit de certains carrefours)
- ❖ Largeur de chaussée de 7 m avec accotements larges mais sans aucun aménagement cyclable



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1 – LE CONTEXTE

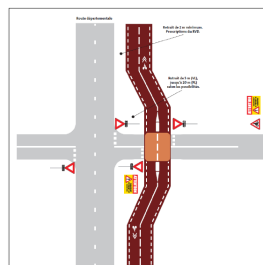
- ❖ Franchissements délicats de certains carrefours pour les différents usagers (véhicules, vélos...)
- ❖ 7 carrefours, 26 accès riverains et 17 entrées de champs jalonnent la RD463
- ❖ Nombreux Poids Lourds fréquentant le secteur (notamment la ZA de la Rougeraie) avec la présence d'entreprises de Travaux Publics (*Pigeon, Colas, centrale d'enrobé...*)
- ❖ Demande sociale importante aujourd'hui pour l'utilisation des nouveaux modes de déplacements décarbonés et moins polluants pour des trajets de courtes et moyennes distances (< 10 km) du quotidien



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1 – LES GRANDS PRINCIPES RETENUS

- ❖ Création d'une piste cyclable en site propre de largeur de 3m et bidirectionnelle, sur une longueur de 6 km (*la liaison Domloup/Chateaugiron faisant l'objet d'une autre étude*)
- ❖ Implantation uniquement coté Nord pour éviter les traversées de la RD463
- ❖ Continuité avec les liaisons vélo sur les territoires de Rennes Métropole (REV) et le Pays de Chateaugiron Communauté
- ❖ Création d'une liaison prioritaire sur les voies adjacentes et les sorties riveraines
- ❖ Franchissement des intersections en assurant la sécurité aux intersections principales en déportant la piste cyclable de 5 m à 18 m (si trafic PL important) par rapport au Stop ou Cédez le passage pour donner la priorité aux vélos (*cf. extrait référentiel CD35 ci-contre*)
- ❖ Optimiser autant que possible l'emprise actuelle pour limiter les acquisitions foncières
- ❖ Diminuer la largeur de chaussée routière de 7 m à 6 m entre marquages



1. L'historique et l'évolution du projet

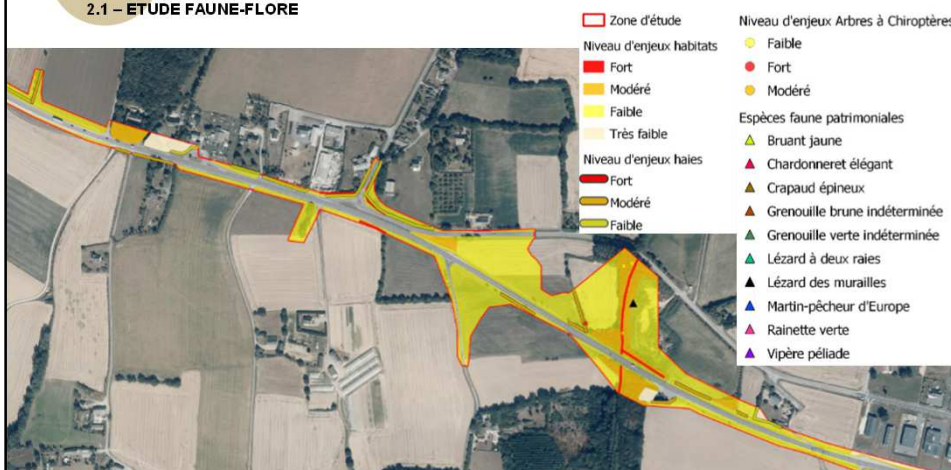
2. Les études

1. Section Domloup/Maubusson
2. Section Maubusson/Chantepie

3. Le planning et le financement

4. Echanges

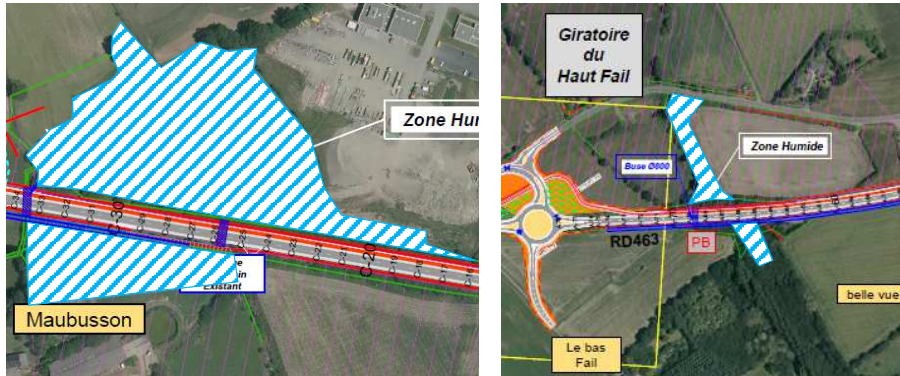
2.1 – ETUDE FAUNE-FLORE



- ❖ Peu d'enjeux à proximité directe de la route départementale hormis des zones humides proches du projet

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – ZONES HUMIDES



- ❖ Domloup : 2 zones humides identifiées :
 - Maubusson : environ 350 m
 - Bas-Fail : environ 140 m

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

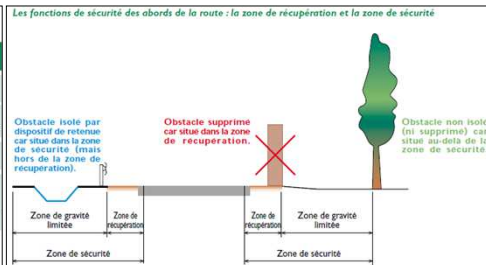
2.1 – DEFINITION DES PROFILS EN TRAVERS

- ❖ Les principes retenus :
 - Respecter les règles de sécurité : visibilité / zones de sécurité
 - Limiter les emprises nouvelles
 - Diminuer la chaussée routière de 7 m à 6 m
 - Optimiser les accotements
 - Améliorer le système d'assainissement

Type de route	Sous-type	Norme	Vitesse max. autorisée	Largeur recommandée	Nature de la zone de récupération
L : Autoroute	Trafic normal	ICTAAL	130 (110) km/h	2,50 ou 3,00 m [Ⓜ]	BAU
	Trafic modéré		130 (110) km/h	2,00 m	BDD revêtue sur 1 m au moins
T : Route express		ARP	90 km/h	2,00 à 2,50 m	BDD revêtue
R : Route multifonctionnelle	artère interurbaine	ARP	90 (110) km/h	2,00 m	BDD stabilisée et de préférence revêtue
	à une chaussée	ARP	90 km/h	2,00 (1,75) m	
	en relief difficile	ARP	90 km/h	0,75 à 1,50 m [Ⓜ]	

[Ⓜ] Fonction du trafic de poids lourds (cf. ICTAAL, § 4.1.3.b).

[Ⓜ] Fonction du trafic PSA, du trafic de poids lourds et de la largeur de la chaussée (cf. ARP, § 6.2).



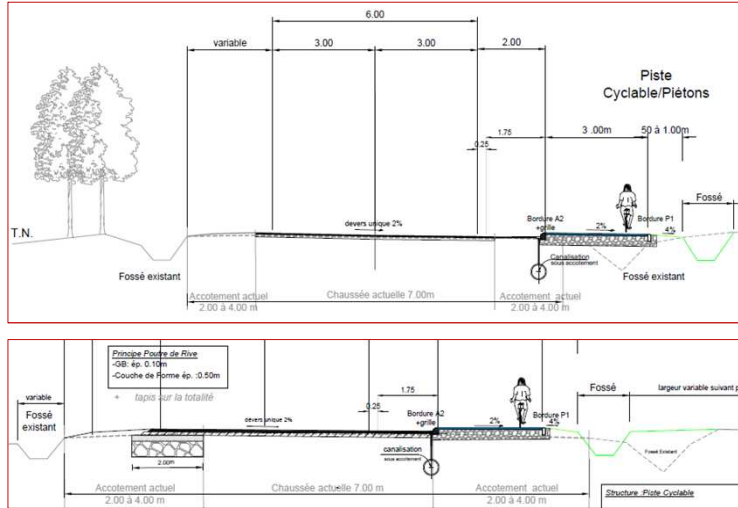
Extraits du guide TOL-2002 (Traitement des obstacles latéraux) et du guide ARP-2022 (Aménagement des Routes Principales)

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – DEFINITION DES PROFILS EN TRAVERS

Profil en travers type avec ou sans poutre de rive :

- Conservation pente unique chaussée
- Piste cyclable à 2m de la chaussée (au-delà de la zone de récupération)

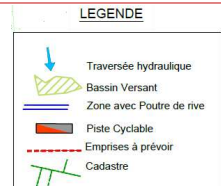
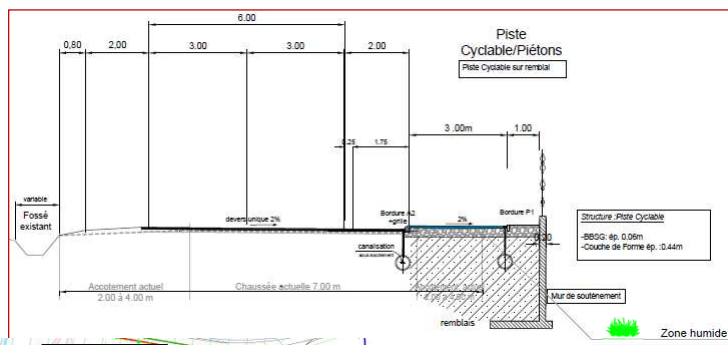


RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – DEFINITION DES PROFILS EN TRAVERS

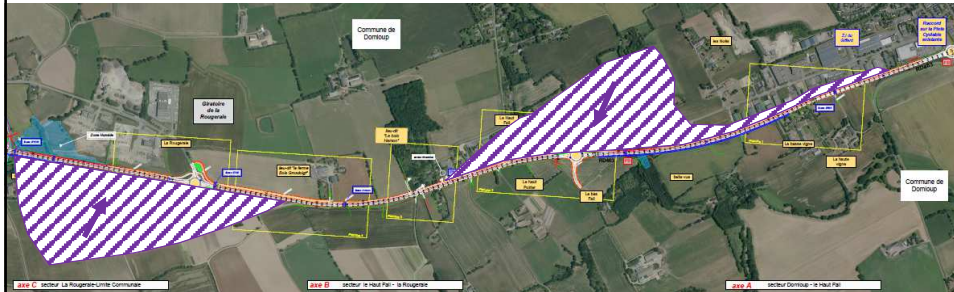
Profil en travers type en zone humide :

- Doctrine ERC
- Eviter l'impact sur les zones humides : murs de soutènement
- Extrait vue en plan ci-dessous avec l'implantation du mur



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

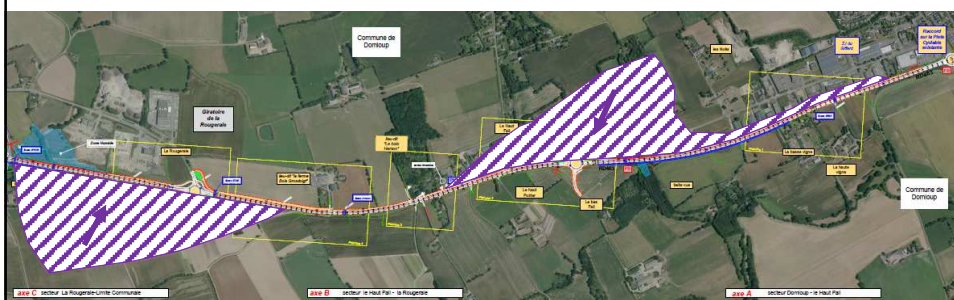
2.1 – ETUDE HYDRAULIQUE



- ❖ Situation existante :
 - Eaux de bassin versant naturel s'infiltrent naturellement pour partie et sont ensuite collectées par le réseau de fossés routiers Nord et Sud
 - Eaux de route s'écoulent dans les fossés Nord et Sud
 - Aucun bassin d'infiltration ou de rétention

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – ETUDE HYDRAULIQUE

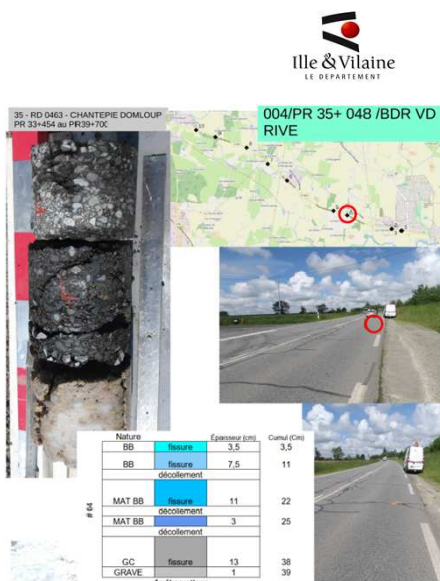


- ❖ Situation projet : séparation de eaux propres des eaux de chaussées (dites non propres) :
 - Eaux de bassin versant naturel + piste cyclable dans le même fossé = eaux propres
 - Eaux de route dans fossé opposé vers des bassins d'infiltration avec rejet à débit régulé
- ❖ Amélioration de la situation existante :
 - ⇒ Infiltration pour 85 à 90% des eaux de route
 - ⇒ Séparation des eaux = possibilité d'isoler pour traiter les pollutions éventuelles et réduction du débit de rejet dans le milieu naturel (divisé par 2)

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – ETUDE STRUCTURELLE

- ❖ Une étude de l'état de la chaussée au cours du 1^{er} semestre 2023 (déflexion et carottages)
- ❖ Elle montre des faiblesses structurelles par endroit avec des fissures importantes avec environ 35 cm d'enrobés
- ⇒ Traitement de la couche de roulement avec un dévers unique à 2%
- ⇒ Tapis global pour :
 - Reprendre le décalage de l'axe
 - Gérer les zones en poutres de rive
 - Reprendre le tapis actuel utilisé
- ⇒ Reprises ponctuelles plus profondes à prévoir
- ⇒ Phasage travaux : fermeture possible de la route pour effectuer ces travaux + interventions des 2 côtés



Extrait du rapport du CEREMA suite aux déflexions et carottages

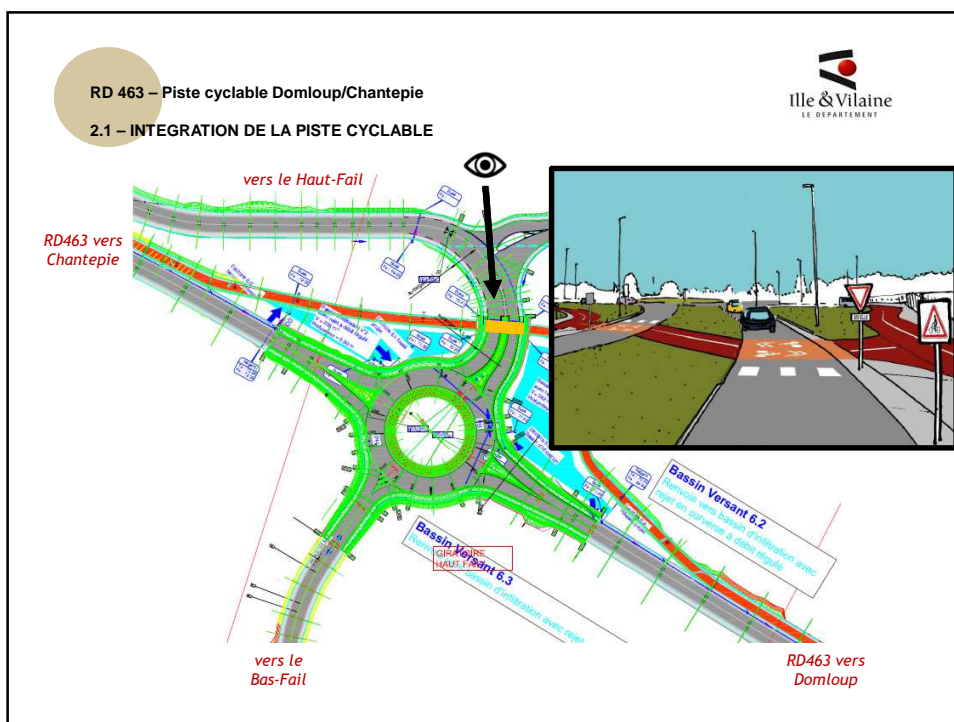
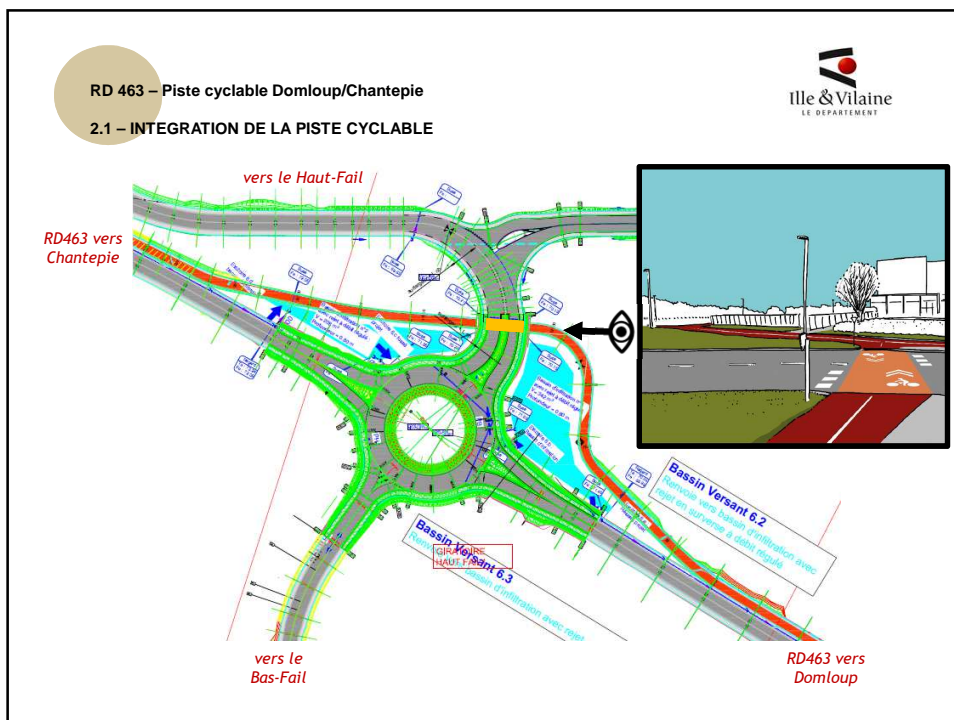
RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – INTEGRATION DE LA PISTE CYCLABLE

- ❖ **Traitement et sécurisation des carrefours :**
carrefour du Haut-Fail



- ❖ Création d'un giratoire à 4 branches d'un rayon de 25m
- ❖ Le franchissement du giratoire par les cyclistes :
 - Circulation du cycliste à l'extérieur de l'anneau
 - En amont du giratoire, le franchissement se fait soit à niveau soit en empruntant un ouvrage si trafic important
 - Le franchissement se fait dans le cadre d'un passage protégé implanté en retrait de l'anneau (de 5 m à 18 m)
 - Jusqu'à 2 voies de circulation intersectées, le vélo reste prioritaire



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – INTEGRATION DE LA PISTE CYCLABLE

- ❖ **Traitement des arrêts de car :**
de la ligne régulière Breizh Go n°3 Rennes/La Guerche

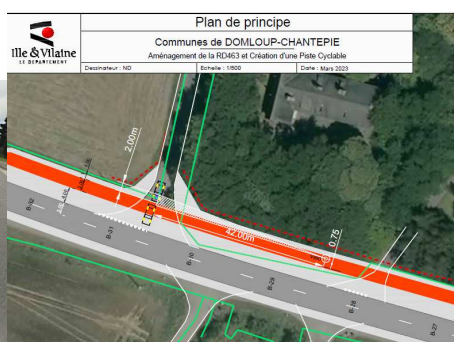


- Reprise de l'arrêt du Bois Hamon dans chaque sens
- Aménagement d'un arrêt en encoche (bordures)
- Décalage des arrêts de quelques mètres en réflexion pour sécuriser leur positionnement et faciliter leurs accès aux usagers

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – INTEGRATION DE LA PISTE CYCLABLE

- ❖ **Traitement des accès riverains :**
au lieu-dit « Le Bois Hamon »

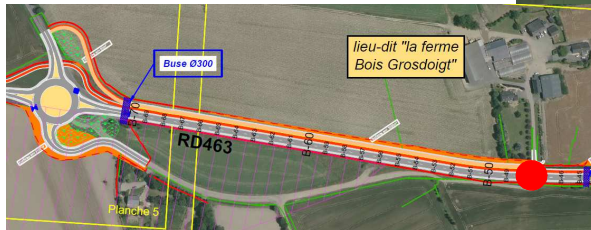


- Vérification des règles de visibilité aux entrées/sorties riverains entre Le Bois Hamon et Le Haut-Fail
- Des acquisitions ou abattage d'arbres très ponctuel seront nécessaires pour assurer le dégagement des visibilitées
- Retrait de la piste à 4 m de la route

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – INTEGRATION DE LA PISTE CYCLABLE

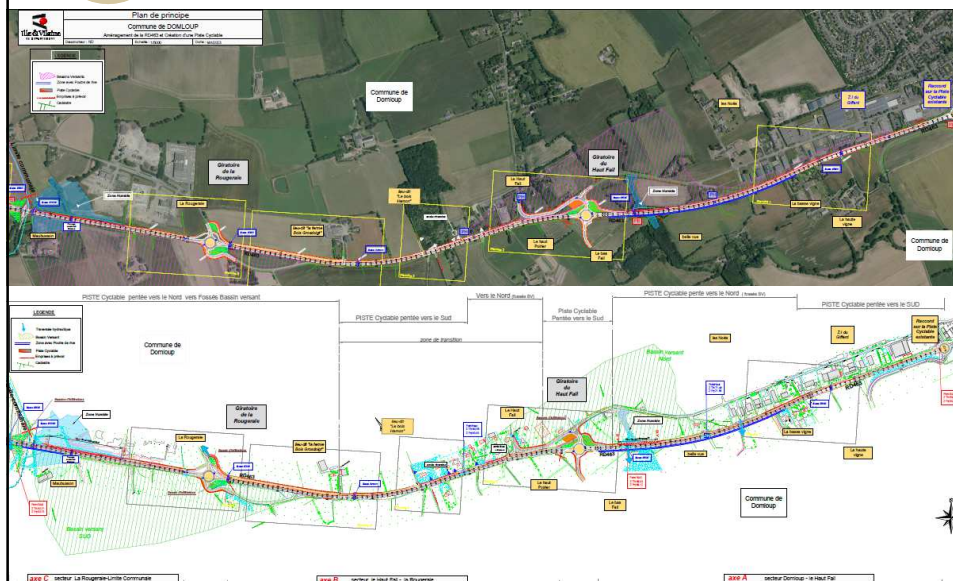
- ❖ **Traitement des accès riverains :**
au lieu-dit « Bois Grosdoigt »
 - Voie parallèle à la RD se raccordant sur l'antenne Nord du giratoire



- ❖ **Traitement des accès riverains :**
au lieu-dit « Le Haut-Poirier »
 - 4 accès sur la RD
 - 22 habitations concernées
 - Plusieurs tracés sont à l'étude

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

2.1 – SYNOPTIQUE ET EMPRISES



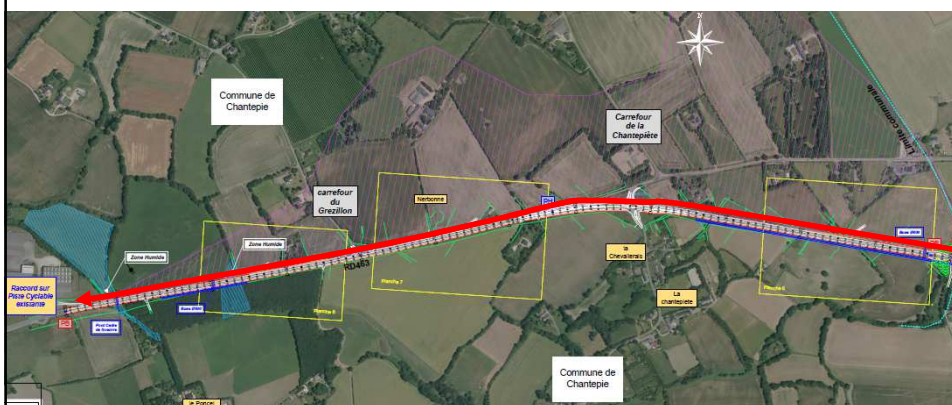
1. L'historique et l'évolution du projet

2. Les études

1. Section Domloup/Maubusson
2. Section Maubusson/Chantepie

3. Le planning et le financement

4. Echanges



- ❖ 2,4 km entre le carrefour de Maubusson et la route des Quatre Vents
- ❖ Continuité de la piste côté Nord
- ❖ Réunion publique prochaine pour présenter le projet

1. L'historique et l'évolution du projet
2. Les études
3. Le planning et le financement
4. Echanges

	2023				2024				2025				2026			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Etudes																
Concertation + dossiers réglementaires																
Enquêtes publiques + autorisations de travaux																
Acquisitions foncières																
Démarrage des travaux																

Planning prévisionnel sous réserve des conclusions de l'évaluation environnementale notamment

- ❖ Suite à la concertation, finalisation des études (géotechniques, ouvrages hydrauliques) et arbitrage en Comité de Pilotage avec les élus locaux
- ❖ Puis poursuite vers dossiers réglementaires pour autorisations, Déclaration d'Utilité Publique, dossier Parcellaire...

Temps d'instruction après dépôt de 4 mois puis enquêtes publiques et arrêtés associés sous environ 6 mois soient 9 mois à 1an de procédure.

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

3 – ESTIMATION / FINANCEMENT

RD463 Domloup (giratoire existant) vers Maubusson (limite communale)	TOTAL
Acquisition foncière <i>(Prestations évaluées forfaitairement à 10 % des travaux)</i>	446 000 €
SOUS-TOTAL ESTIMATIF	446 000 €
Equipements, exploitation, déplacement de réseaux, contrôles labo, géomètres... <i>(Prestations évaluées forfaitairement à 10 % des travaux)</i>	446 000 €
Ensemble des travaux (giratoires, rétablissements des accès riverains, piste cyclable, chaussée, assainissement)	4 460 000 €
Aménagement Paysager <i>(Prestations évaluées forfaitairement à 2,5 % des travaux)</i>	112 000 €
SOUS-TOTAL ESTIMATIF	5 018 000 €
Frais de personnel engagés par le Département <i>(Prestations d'études et d'ingénierie évaluées forfaitairement à 10 % des travaux)</i>	446 000 €
SOUS-TOTAL FORFAITAIRE	446 000 €
TOTAL GENERAL arrondi	5 910 000 €

Principes :

- ❖ Giratoires :
 - 50% Domloup (et/ou Châteaugiron Communauté)
 - 50% CD35
- ❖ Piste cyclable + chaussée + rétablissements des accès riverains :
 - 100% CD35

RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

1. L'historique et l'évolution du projet
2. Les études
3. Le planning et le financement
4. Echanges

**Pour continuer de s'informer
et de participer**

www.ille-et-vilaine.fr

Stéphane LENFANT
Vice-Président délégué aux mobilités et
infrastructures au Département d'Ille et
Vilaine



RD 463 – Piste cyclable Domloup/Chantepie

Réunion publique

Domloup - le 14 septembre 2023

Département d'Ille et Vilaine
PCL/DGTI/SET2

Ille-et-Vilaine, la vie
à taille humaine